PARTIE IV
LES FASCINANTS
EXEMPLES DES
BIBLIOTHÈQUES
POPULAIRES
ÉTRANGÈRES

par Agnès Sandras

voquer les bibliothèques populaires françaises sans s'intéresser à leurs homologues étrangères serait un non-sens tant la référence I faite à ces dernières est omniprésente, voire envahissante, tout au long du XIXº siècle. Utilisée tel un stimulus dans les premières décennies, elle devient progressivement un implacable miroir. À l'inverse, les réalisations françaises jouent le même rôle de modèle parfois déformé dans les pays européens.

Les expériences étrangères sont citées au début du xixe siècle comme des marqueurs d'une démocratisation de l'accès à l'instruction faisant défaut chez les Français. Le spectre du manque d'équité culturelle national va jusqu'à s'alimenter en Islande :

« La bibliothèque de Reykiavik fut fondée en 1821 par les soins de M. Rafu, professeur à Copenhague. Elle appartient à toute l'Islande, car toute l'Islande a contribué à la former, à l'enrichir. Le gouvernement danois ouvrit une souscription, et les particuliers donnèrent des livres et de l'argent. Chaque année encore, le paysan, le prêtre, le marchand, apportent leur tribut volontaire à cette bibliothèque, et chaque année le gouvernement lui envoie les meilleurs livres imprimés à Copenhague. Aujourd'hui elle compte près de 8 000 volumes, composés de classiques anciens et d'ouvrages étrangers. Le but des fondateurs est de la rendre aussi populaire que possible, et surtout d'y former une collection complète de tous les ouvrages ayant rapport à l'Islande. Le lieu qu'elle occupe n'est pas disposé de manière à ce qu'on puisse y venir lire, mais chaque semaine elle est ouverte à jours fixes, et l'on prête des livres aux habitants des districts les plus éloignés pour plusieurs mois, et quelquefois pour un an. Ainsi, quand l'Islandais des montagnes du nord vient à Reykiavik, la bibliothèque populaire s'ouvre pour lui, il y dépose son offrande, et il y prend les livres qu'il veut étudier. Si cette coutume présente un résultat fâcheux, celui de priver pendant un assez long espace de temps la bibliothèque de plusieurs ouvrages essentiels, elle offre aussi l'avantage immense de faire circuler dans les familles une foule de bons livres qu'elle ne pourrait se procurer, de répandre comme une source abondante la vie intellectuelle dans toutes les artères de cette lointaine population »<sup>1</sup>.

Les références sont alors puisées essentiellement en Angleterre et en Suisse. Répétées dans la presse comme dans les récits édifiants, elles constitueront bientôt un stéréotype indiscutable. Ainsi, en 1834, un héros du *Petit bossu* désire fonder une bibliothèque populaire « où les pauvres puiseront sans frais, et les gens aisés à peu de frais, les moyens d'entretenir une instruction ». Ses arguments sont transnationaux :

« Aussi la plus vive reconnaissance est-elle due aux hommes qui ont osé, les premiers, penser et dire que l'instruction pouvait et devait être répandue jusque dans ce qu'on était convenu d'appeler les dernières classes de la société, que le laboureur et l'ouvrier trouveraient le temps de lire, et liraient dès qu'on leur aurait appris à lire ; qu'ils seraient capables de goûter les plaisirs de l'instruction dès qu'on aurait commencé à les instruire. Pestalozzi, en Suisse ; Lancastre, en Angleterre ; Paulet, en France, ont ouvert la route où l'on a marché depuis »2.

Chez les fondateurs des Bibliothèques des Amis de l'Instruction<sup>3</sup>, la référence à Benjamin Franklin fait l'unanimité, cimentant les différentes provenances sociales et politiques. Édouard Laboulaye, un des pionniers de la BAI, traduit les Mémoires et la correspondance de Franklin chez Hachette. La philanthropie du citoyen américain, son appartenance à la franc-maçonnerie, sa confession protestante sont autant de charmes aux yeux des uns ou des autres. Auguste Comte (dont la réflexion sur la composition des bibliothèques a irrigué la réflexion de la BAI), l'érigeait en autodidacte modèle. Mais c'est bien pour la fondation de bibliothèques

<sup>1.</sup> Xavier Marmier, « Lettres sur l'Islande - Instruction publique », Revue des Deux Mondes, 1er octobre 1836.

<sup>2.</sup> Sophie Ulliac-Trémadeure, Le petit bossu et la famille du sabotier, (nouv. éd.), Limoges, E. Ardant, 1885. Ce propos romancé est d'autant plus important qu'il survient sous la plume de la romancière catholique en 1834. S. Ulliac-Trémadeure a fréquenté des militants de l'instruction populaire. Elle a également été entraînée par son père dans des bibliothèques publiques et sait combien l'accès au livre est difficile (voir Léon Dubreuil, « Une amie d'Henriette Renan, Sophie Ulliac-Trémadeure », Annales de Bretagne, 1959, tome 66, n° 2).

<sup>3.</sup> Voir la partie II, « Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin : des innovations sous haute surveillance », p. 121.

par abonnement aux États-Unis qu'il devient un exemple pour les BAI et la Société à laquelle son nom sera donné<sup>4</sup>. Le récit autobiographique de la création de ces premières associations a probablement servi de substrat aux débuts mythifiés des BAI:

« Entre tous les établissements que M. Franklin fonda, il en est un, surtout, remarquable par la manière simple et industrieuse dont le projet en fut exécuté.

Avide de connaissances et ayant un désir insatiable de s'instruire, le jeune Franklin sentit qu'à 2 000 lieues de l'Angleterre ce n'était que par les livres qu'il pourrait y parvenir; mais comment en avoir, lorsque, dans tout Philadelphie, il n'y avait peut-être pas, à cette époque, quatre ou 500 volumes. Il forma donc une petite société avec quelques jeunes gens qui avaient les mêmes goûts que lui ; et, pour d'abord se procurer tous les livres qui étaient à leur disposition, il fut convenu que chacun des membres de la société apporterait ceux qu'il avait dans le lieu où ils se rassemblaient, pour en faire une bibliothèque commune. Cependant, cette ressource eut été bien faible ; aussi il ne s'en tint pas là ; il fit consentir la société à contribuer d'une petite somme, tous les mois, pour acheter des livres à Londres, et les faire venir. Cette petite société ne tarda pas à être connue : d'autres jeunes gens voulurent en être ; nouveau fonds de livres et nouvelles contributions. Les gens de Philadelphie, ayant appris que la petite société avait une collection de livres, voulurent en emprunter : on y consentit bien volontiers, mais à condition qu'ils paieraient une petite rétribution pour les livres qu'on leur prêterait, et elle fut encore employée à les augmenter. Cette rétribution devenant toujours plus forte, et la société prenant de nouveaux accroissements, on la vit, dans peu d'années, avoir plus de livres qu'il n'y en avait presque dans toutes les colonies. Enfin, cet établissement a eu des suites si heureuses, que cette collection de livres, qui n'avait d'abord été que celle de quelques particuliers, devint par la suite une véritable bibliothèque; et que

<sup>4.</sup> La Société Franklin a été fondée en 1862, pour plus de détails, voir la partie II, p. 121.

les autres colonies, ayant senti les avantages immenses qui résultaient d'un pareil établissement, l'ont adopté »<sup>5</sup>[...]

La référence à Benjamin Franklin est devenue un rituel incontournable dans les premiers textes des BAI et de la Société éponyme. Le professeur Édouard Laboulaye, après avoir rappelé à ses auditeurs qu'il a lui-même été dans sa jeunesse « fondeur en caractères »6, tisse ainsi des liens oratoires entre sa trajectoire personnelle, et celles de Franklin et Jean-Baptiste Girard, véritable créateur de la BAI :

« Et pour prouver qu'on peut beaucoup faire en se réunissant, je ne finirai pas cette conversation sans citer un homme dont je trouve le nom parmi les fondateurs des bibliothèques populaires, un ouvrier qui a eu la première idée de ces bibliothèques, qui a été un petit Franklin; mais petit Franklin comme petit poisson, chacun peut grandir. Je le remercierai publiquement et je crois que je serai l'interprète de tout l'auditoire ; je remercierai M. Girard, lequel, avec deux autres ouvriers, dont je regrette de ne pas savoir le nom, a eu le premier l'idée de fonder ces bibliothèques qui aujourd'hui prospèrent et nous procurent en ce moment le bonheur de nous réunir et de parler ensemble d'une bonne œuvre et d'une bonne action. (Tous les regards se portent sur M. Girard, et on applaudit »<sup>7</sup>.

Le second modèle inévitable est anglais. La demande hexagonale de bibliothèques populaires s'appuie très tôt sur cet exemple. Dans les années 1820, les Églises le mettent en avant :

« Comme nous ne saurions donc trop imiter les bonnes institutions qui peuvent exister dans d'autres pays, je pense qu'il serait possible d'établir dans le local même de la Société une bibliothèque populaire, où se trouverait un certain nombre d'exemplaires de ces

<sup>5.</sup> Mémoires de la vie privée de Benjamin Franklin, écrits par lui-même, et adressés à son fils ; suivis d'un Précis historique de sa Vie politique, et de plusieurs Pièces, relatives à ce Père de la Liberté, Paris, chez Buisson libraire, 1791, pp. 135-136.

<sup>6.</sup> Édouard Laboulaye a en effet aidé son frère polytechnicien, Charles, à développer une imprimerie, tout en poursuivant ses études de droit. Voir Walter Dennis Gray, Interpreting American democracy in France: the career of Édouard Laboulaye, 1811-1883. Newark, University of Delaware

<sup>7.</sup> Édouard Laboulaye, Discours tenu à l'occasion de la séance générale de la Société Franklin du 27 avril 1865, Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires, Versailles, Imprimerie Cerf, 1865.

ouvrages, et d'autres que le Comité jugerait propres à remplir ses intentions. Pour appuyer ces considérations de puissantes autorités, permettez-moi de transcrire ici quelques articles de deux journaux religieux périodiques, indiquant les différents modes adoptés en Angleterre pour ces sortes de bibliothèques, dont les résultats sont très satisfaisants »8.

Les popular libraries sont une référence obligée dans les articles de presse français réclamant soit que les grandes institutions s'ouvrent davantage au public soit que l'on crée des « bibliothèques populaires ». Or Marie-Françoise Cachin nous entraîne dans une enquête prouvant que ces mystérieuses popular libraries n'existent que dans l'imagination française<sup>9</sup>! Cette fascination des bibliothèques britanniques fantasmées s'intègre de manière plus large dans une admiration des philanthropes français pour les efforts des associations anglaises en matière d'instruction et de moralité:

« Je vous l'avoue, tout en m'inclinant devant certaines exigences de la défense sociale, dans notre pays troublé, où le bon sens et l'esprit public semblent trop souvent se dérober à la fois, je ne puis me défendre d'un serrement de cœur quand je vois ce que font à l'étranger tant de puissantes et nombreuses associations. L'Angleterre en compte d'admirables pour encourager, répandre l'instruction, provoquer et propager les bonnes publications populaires. Ses citoyens les plus illustres, ses hommes d'État en ont pris l'initiative. Leur budget se compte par millions, et leur action est incalculable. Les États-Unis, l'Allemagne y trouvent un des plus actifs agents du développement de l'instruction populaire »10.

La référence à une sorte de paradis anglais où tout concourt à donner le goût de la lecture est systématique et se retrouve sous toutes les plumes au long du xixe siècle :

<sup>8.</sup> L. de Castelverd, « Projet d'une Bibliothèque populaire, dépendant de la Société », Journal de la Société de la morale chrétienne, n° 31, 1826.

<sup>9.</sup> Voir la contribution de Marie-Françoise Cachin : « Introuvables bibliothèques populaires anglaises », Partie IV, p. 309.

<sup>10.</sup> Léon Lefébure, « L'instruction populaire et le devoir social », Discours prononcé le 13 décembre 1874 à la réunion des sociétaires de la Bibliothèque populaire du VIII<sup>e</sup> arrondissement, Paris, Impr. de A. Pougin, 1875.

« À l'ouverture d'une bibliothèque populaire, le chef actuel du gouvernement anglais, lord Roseberry, a pu dire à son auditoire : "Vous pouvez vous procurer la moitié des chefs-d'œuvre de la littérature à raison de trois pence par volume. Vous avez tout Shakespeare pour neuf pence ; tous les poèmes de Milton pour le même prix, presque tout Dickens à quatre pence et demi par volume. C'est un fait acquis: pour le prix d'un chapeau, vous pouvez vous procurer une bibliothèque telle que les princes, marchands du Moyen Âge – les Fuggers et les Médicis – n'en auraient pu réunir une semblable. Il en sera de même chez nous quand l'ouvrier et le petit employé auront conquis les loisirs de leurs frères anglais et que le journal les aura peu à peu amorcés à la lecture du livre" »11.

La référence aux efforts américains et anglais est souvent brandie de manière vexatoire, afin de convaincre les autorités françaises de faire des efforts, au moins pour dessiner une législation plus libérale. Napoléon Chaix, imprimeur rival de Hachette, très préoccupé comme ce dernier par la question des éditions populaires, remarque :

« Paris est pourvu d'un certain nombre de Bibliothèques qui sont le complément indispensable de ses vastes dépôts publics. Déjà sur quelques points les départements font, en faveur des Bibliothèques, des efforts considérables qui tendent à se généraliser.

Mais combien nous sommes loin encore, à cet égard, des nations voisines que nous primons, du reste, sous tous les autres rapports. Il n'est pas jusqu'à la jeune Amérique qui ne nous ait devancés.

Dans le seul État de New-York, l'institution des Bibliothèques d'écoles recevait, avant la guerre, du trésor public de cet État, une subvention de 280 000 francs par année, et les communes s'imposaient annuellement une somme égale. Dans le rapport officiel de 1850, les Bibliothèques d'école ne comprenaient pas moins de 1 409 154 volumes.

Si nous nous sommes laissé distancer dans la diffusion de l'instruction par les Bibliothèques, il y a lieu d'espérer que cette

<sup>11.</sup> Thomas Graindorge, « Le quatrième pouvoir », Le xixe siècle, 23 mai 1894.

infériorité sera bientôt effacée, et que dans un temps très-rapproché, grâce à l'initiative privée combinée avec les généreux efforts du Gouvernement, toutes nos communes posséderont leur Bibliothèque populaire »12.

Les auteurs anglophones sont systématiquement conviés dans les bibliothèques populaires françaises en raison de leur caractère supposément inoffensif. La presse catholique et les concessions ministérielles encouragent ces acquisitions qui représentent une part importante des fonds. Par exemple, à Trouville-sur-Mer, en 1872, la série I (Romans, contes et nouvelles) comporte 156 ouvrages dont 62 traduits de l'anglais (britanniques et américains) :

```
Un de Bulwer:
Deux de Currer Bell (Jane Eyre en double) ;
Six de Dickens:
Dix-huit de Walter Scott;
Deux de Mistress Bicher Stowe ;
Un de Miss Cummins:
Un de Ch. Rowcroft:
Sept de Fenimore Cooper :
Trois du Capitaine Marryat;
Neuf du Capitaine Mayne Reid;
Un de Miss Wetherell:
Un d'Oliver Goldsmith:
Un de Thackeray:
Trois de Mistress Gaskell;
Deux de W. Collins ;
Un de B. Stowe:
Un de Lord Byron;
Un de B. Lytton;
Un de N. Hawthorne<sup>13</sup>.
```

<sup>12.</sup> Napoléon Chaix, « Fondation des bibliothèques communales », Le Moniteur des bons livres, Journal fondé pour leur propagation dans les familles..., juin 1864.

<sup>13.</sup> Catalogue de la Bibliothèque populaire établie à Trouville-sur-Mer (Calvados), Trouville, Impr. Ch. Trinité, 1872. Les ouvrages sont cités suivant l'ordre des auteurs établi par le catalogue, correspondant vraisemblablement à leur entrée dans le fonds.

La composante anglophile de la bibliothèque de Trouville est équilibrée et reflète des achats ou des dons soucieux de mieux faire connaître la culture anglo-américaine. Le plus souvent, les associations se bornent à quelques romanciers particulièrement connus et demandés. Ainsi la BAI d'Épernay<sup>14</sup> se contente-t-elle en 1866 de quatre auteurs traduits de l'anglais : 3 de Thomas Mayne Reid arrivés par don, 15 de Charles Dickens et 30 Fenimore Cooper acquis, 30 Walter Scott achetés ou offerts.

Jusqu'à la défaite de 1870, le modèle allemand est volontiers cité. Ainsi, la bibliothèque populaire de Bourg (Ain) en 1868 se félicite de ses 7 000 volumes pour 400 « lecteurs assidus ». Les dirigeants remarquent le goût croissant des lecteurs pour des ouvrages instructifs. Or, souligne le président, le Comte de Hon, l'Exposition de 1867 vient de démontrer que « l'ouvrier le plus instruit sera toujours le plus habile ». Puis il cite des instituteurs allemands qui, de l'instruction populaire, font un rempart au paupérisme<sup>15</sup>. Avec la guerre, les Prussiens deviennent des contremodèles, présentés comme des voleurs ou des destructeurs de livres. Nombre de bibliothèques populaires de l'Est se plaignent de pillages, de dégradations. À Épernay, il faut remplacer les livres dérobés<sup>16</sup>. La Société Franklin lance des appels aux bibliothèques en mesure de fournir des livres à leurs consœurs des zones dévastées. Il faudra donc attendre le début du xxe siècle pour qu'à nouveau les bibliothèques d'outre-Rhin soient perçues comme des modèles potentiels.

À chaque tentative d'amélioration du système de bibliothèques, le coup d'œil sur les initiatives des pays voisins est rituel, et inévitablement négatif pour les réalisations françaises. Les expositions universelles, l'essor de la presse comportant des récits de voyages et explorations des grandes capitales, alimentent ces comparaisons. Il n'est donc pas étonnant que, soucieux de montrer à la France comme aux visiteurs venus d'ailleurs les progrès nationaux, Napoléon III encourage en 1867 l'exposition d'objets relatifs à l'instruction<sup>17</sup>. L'écrivain Jules Claretie, chargé en 1870 de réfléchir à un système de bibliothèques communales, n'échappe pas non plus à l'habituelle référence étrangère :

<sup>14.</sup> Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.

<sup>15.</sup> Journal de l'Ain, 16 novembre 1868.

<sup>16.</sup> Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.

<sup>17.</sup> Voir l'introduction de la partie II, p. 122.

« Dès 1790, le poète Robert Burns avait posé le principe de ces bibliothèques communales que nous voulons créer aujourd'hui. Il raconte, dans une de ses lettres signées Un paysan, comment, dans un petit village d'Écosse, des fermiers s'associèrent pour fonder une bibliothèque rurale de plus de quinze cents volumes, parmi lesquels figuraient Addison, Hume, Robertson, Cervantès. [...] De cette année 1858 date comme une ère nouvelle dans l'éducation. La France semble vouloir à grands pas atteindre et même dépasser les nations rivales. Elle veut avoir, comme les États-Unis, des bibliothèques de districts, bibliothèques des écoles publiques, où non-seulement les écoliers, mais tous les habitants sont admis. Elle sait que ces bibliothèques existent depuis 1853 à Berlin, que la bibliothèque de Mary-le-Bone, à Londres, peut servir d'exemple »18.

Au xx<sup>e</sup> siècle, la référence aux bibliothèques populaires étrangères est toujours omniprésente mais dans un but radicalement différent. Il ne s'agit plus de stimuler le développement des populaires mais de le stopper en démontrant que le retard pris ne pourra être comblé que par un passage aux bibliothèques publiques<sup>19</sup>. Dans La librairie publique, Eugène Morel consacre plusieurs chapitres aux dynamiques réalisations étrangères et tout un chapitre à l'obsolescence des populaires, lui-même étayé par des comparaisons aux « librairies » (au sens de libraries) anglaises. Soulignant que les prêts de livres londoniens sont largement supérieurs à ceux de Paris, il insiste :

« Il ne faut pas dire : ce sont des chiffres anglais, il fait gris chez eux, et les femmes n'ont rien à faire. Et la lecture en France n'intéresse pas les gens... C'est absolument le contraire.

Mais nous comparons des librairies riches, bien fournies, ayant ou procurant dans les 24 heures un choix de 40 000 volumes au moins,

<sup>18. «</sup> Rapport de M. J. Claretie à M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la Défense nationale, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris, Novembre 1870 », Journal du siège de Paris : décrets, proclamations, circulaires, rapports, notes, renseignements, documents divers, officiels et autres, publiés par Georges d'Heylli, Paris, Librairie générale, 1873.

<sup>19.</sup> Voir la contribution de Hind Bouchareb : « De la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique : continuités et ruptures », Partie V, p. 409.

propres, sans cesse renouvelés, des librairies luxueuses, ouvertes toute la journée, avec des sortes d'échoppes mal tenues où il faut aller le soir choisir sur une liste, qui a parfois moins de 2 000 titres, des livres graisseux, reliés dans une toile noire qui sent le collège et vous marque lecteur de la populaire »20.

Or les conclusions de Morel viennent moins d'un an après la publication de Maurice Pellisson sur les bibliothèques populaires. Dans cet ouvrage, l'auteur examinait successivement les « bibliothèques publiques aux États-Unis », les « bibliothèques municipales en Angleterre », « les bibliothèques populaires en Allemagne », « les bibliothèques scolaires en Allemagne », avant de donner un « coup d'œil sur la situation des bibliothèques populaires dans les principaux pays d'Europe » pour terminer par « les bibliothèques populaires en France », « les bibliothèques scolaires en France ». La dramaturgie ainsi élaborée aboutit inévitablement à des « propositions et conclusion » concluant à l'avance anglaise et américaine, et à l'émulation possible avec l'Allemagne. Les comptes rendus de cet ouvrage sont sans appel:

« De toutes les œuvres post-scolaires qui doivent parachever l'œuvre de l'instituteur, il n'en est pas qui soit plus utile, plus nécessaire que la bibliothèque populaire.

Le livre, non point le livre spécialement écrit pour le peuple c'est-à-dire émasculé, de seconde ou de troisième main et d'intérêt médiocre, tel qu'on l'a trop longtemps conçu, mais le livre de valeur, dont certaines pages peuvent échapper à l'intelligence de l'ouvrier, mais qu'anime une pensée forte et vraie, est le collaborateur, le continuateur désigné de l'école. Les républicains l'ont compris. Mais on peut se demander si les résultats ont été, jusqu'ici, à la hauteur des intentions.

On se le demande surtout si, non content d'observer, on compare. Un de nos inspecteurs d'académie, M. Maurice Pellisson, s'est préoccupé, il y a quelques mois, d'établir avec précision cette comparaison. Et le résultat, il faut l'avouer, n'est pas à l'honneur de la France »<sup>21</sup>.

<sup>20.</sup> Eugène Morel, La librairie publique, Paris, A. Colin, 1910.

<sup>21.</sup> Jean Frollo, « Le livre et l'école », Le Petit Parisien, 22 octobre 1909.

Le complexe ainsi induit se pérennise au xxe siècle. En 1933, une enquête de l'Institut international de coopération intellectuelle sur « les Bibliothèques populaires et les loisirs ouvriers » consacre 40 pages à l'Allemagne, 30 à la Belgique, 12 à la Grande-Bretagne... et 4 à la France !22 Quant aux rares mentions négatives pour les associations étrangères, elles servent encore à dévaloriser la situation française. Un article de Churton Collins paru dans Nineteenth Century avance que l'on sert aux Anglais un véritable « brouet » dans les bibliothèques, et que les jeunes sont poussés au suicide par de mauvais romans. Dans le Journal des débats politiques et littéraires, Maurice Muret souligne que de telles « leçons [...] seraient bonnes à méditer sur le continent »<sup>23</sup>.

Pourtant la circulation des idées, des expériences, entre bibliothèques populaires européennes a été riche et fructueuse, et la France a joué un rôle actif. Bruno Liesen le démontre avec le cas des bibliothèques populaires belges<sup>24</sup>. Une étude aussi fouillée reste à mener sur les interactions entre les associations européennes, tout particulièrement dans la décennie 1860 où diverses initiatives de type philanthropique s'épanouissent concomitamment. À la fin du xixe siècle, des échanges assez actifs ont également eu lieu entre associations européennes de mêmes sensibilités politiques. En 1909, la bibliothèque de Meudon connaît l'existence de ses homologues espagnoles et s'indigne contre l'exécution de Francisco Ferrer:

« La Bibliothèque populaire de Meudon, œuvre essentiellement républicaine d'éducation et d'instruction, "Proteste énergiquement contre l'exécution de Ferrer, fondateur des écoles laïgues et des bibliothèques populaires espagnoles", "Voue au mépris des peuples civilisés le gouvernement espagnol exécuteur des ordres des congrégations", "Et souhaite que les espérances de la démocratie espagnole soient bientôt réalisées" »25.

Le Bulletin de la Société Franklin (1868) évoque dès son premier numéro la nécessité de donner des informations sur les bibliothèques populaires

<sup>22.</sup> Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers - Enquête faite à la demande du Bureau international du travail, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1933.

<sup>23.</sup> Maurice Muret, « La question des bibliothèques populaires », Journal des débats politiques et littéraires, 6 juillet 1903.

<sup>24.</sup> Voir la contribution de Bruno Liesen : « Des bibliothèques populaires aux bibliothèques publiques en Belgique. L'émergence d'un service public de lecture dans une société pilarisée », Partie IV, p. 327.

<sup>25. [</sup>entrefilet], Le xixe siècle, 24 octobre 1909.

étrangères. Ce sont les bibliothèques suisses qui ouvrent le bal, la forte présence protestante dans la Société n'étant sans doute pas étrangère à ce choix:

« En Suisse, les bibliothèques populaires abondent, surtout dans les cantons protestants, où la paroisse et la commune unissent en général leurs efforts pour propager les lumières<sup>26</sup>.

La Société Franklin se donne visiblement pour objectif de présenter des exemples moins connus. C'est le cas des bibliothèques italiennes étudiées dans un numéro de 1870 :

« MM. Bruni et Benedetti viennent de publier un Annuaire rempli de faits intéressants qui nous ont paru mériter une analyse détaillée. Les premiers chapitres traitent de l'utilité de la lecture, de l'instruction primaire dans ses rapports avec les bibliothèques, des bibliothèques pour les femmes, des livres qui devront composer celles destinées aux ouvriers, des objections soulevées contre ces institutions, de l'admission des romans dans les catalogues des bibliothèques de prisons ou d'hôpitaux »27.

En se penchant sur ses homologues transalpines, la Société Franklin sort du discours convenu et souligne un cas très intéressant. Les Italiens semblent avoir eu une fascination pour la France très semblable à celle qu'avait cette dernière pour l'Angleterre. Ils se sont en effet inspirés des bibliothèques populaires françaises pour établir les leurs et ont donné une place de choix au roman français sur leurs rayons<sup>28</sup>.

La circulation du concept de « bibliothèque populaire » est donc modelée et modifiée tout au long des xixe et xxe siècles par des représentations nationales et extranationales, relevant des domaines socio-politiques et religieux. Il est donc extrêmement révélateur de découvrir, avec l'étude

<sup>26.</sup> J. Cherbuliez, « Les bibliothèques populaires de la Suisse », Bulletin de la Société Franklin, 16 octobre 1869.

<sup>27. «</sup> Les bibliothèques populaires en Italie », Bulletin de la Société Franklin, 27 septembre 1870. L'Annuaire cité est l'Annuario delle biblioteche popolari d'Italia, rédigé par A. Bruni et G. Benedetti, Firenze, M. Cellini et C., 1870.

<sup>28.</sup> Raphaël Müller, Le livre français et ses lecteurs italiens – De l'achèvement de l'unité à la montée du fascisme, Paris, A. Colin, 2013.

menée par Charlotte Perrot-Dessaux<sup>29</sup>, les enjeux actuels noués autour des bibliothèques populaires argentines, de la terminologie à la réalité de terrain.

16\_abib\_partIV\_intro.indd 308 23/05/2014 16:58:36

<sup>29.</sup> Voir la contribution de Charlotte Perrot-Dessaux : « Les bibliothèques populaires argentines, où quand la promotion de la lecture est prise en charge par la "communauté" », Partie IV, p. 373.